



# LE BULLETIN DU

## CENTRE MIDI-PYRENEES D'EVALUATION ET D'INFORMATIONS SUR LA PHARMACODEPENDANCE

### ENQUÊTE ROHYPNOL : EVALUATION A 1 AN DE L'IMPACT DES NOUVELLES CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE

Le flunitrazépam donne lieu à des cas d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné (implication dans des situations de soumission chimique). Depuis 1996, les autorités sanitaires ont modifié à plusieurs reprises les conditions d'emploi du Rohypnol®.

- 1996 : restriction de son indication aux « troubles du sommeil sévères » et retrait du dosage fort à 2 mg.
- 1998 : ajout d'un colorant insoluble dans l'eau.
- 1999 : réduction de la taille du conditionnement à 7 et 14 comprimés.
- 7 février 2001 : application d'une partie de la réglementation des Stupéfiants (prescription en toutes lettres sur ordonnance sécurisée, durée maximale de prescription limitée à 14 jours avec délivrance fractionnée de 7 jours). Seul le conditionnement par boîte de 7 comprimés reste disponible.



Cette dernière modification a été en partie motivée par les résultats d'une enquête menée auprès de réseaux de pharmaciens d'officine des CEIPs en août 2000 à la demande de l'AFSSAPS. La même étude a été réalisée en juin 2001 et en février 2002 afin d'évaluer l'impact de ces mesures à 3 mois puis 1 an. Les pharmaciens du réseau devaient notifier toute demande de délivrance de Rohypnol® au sein de leur officine au cours de la semaine d'enquête.

#### Résultats :

Demandes de Rohypnol®	Résultats Midi-Pyrénées			Résultats Nationaux
	2000 (avant réglementation)	2001 (3 mois après réglementation)	2002 (1 an après réglementation)	2002
Taux de participation des pharmaciens	38% (53 sur 139 sollicités)	71% (123 sur 173 sollicités)	71% (133 sur 188 sollicités)	45% (776 sur 1724 sollicités)
Nombre de demandes par pharmacie	3,3 (174 demandes / 53 pharmacies)	1,2 (146 demandes / 123 pharmacies)	1 (127 demandes / 133 pharmacies)	0,7 (560 demandes / 776 pharmacies)
Demandes sans ordonnance	1,2% (2 patients)	0%	1,6% (2 patients)	
Patient habituel	Oui Non	89,1% 10,9%	89% 11%	90% 10%
Posologie > 1 mg	28%	31,5%	30%	23%
Durée de prescription > 14 j	?	11% (16)	3,1% (4)	8%
Notion de pharmacodépendance	23% (40)	32% (47)	35% (45)	40%
Posologie > 1 mg « Pharmacodépendants » « Insomniaques »	32,5% 25%	34% 29,7%	38% 26%	
Prescripteur : généraliste psychiatre autres	82,2% 14,4% 3,4%	93,2% 6,2% 0,6%	87% 5,5% 7,5%	81,7 13,4 4,9
Ordonnance sécurisée		74%	84%	71,5%

### Discussion :

Au niveau régional, un an après les mesures réglementaires concernant la prescription de Rohypnol®, le nombre de demandes auprès des pharmaciens d'officine a diminué (3,3 demandes par pharmacie et par semaine en 2000 contre 1 en 2002). Par contre, la proportion de sujets considérés comme « pharmacodépendants » par les pharmaciens s'accroît progressivement (35% en 2002 avec une moyenne nationale de 40% contre 23% en 2000).

Le taux de prescriptions à posologie supérieure à celle recommandée (1 comprimé par jour) reste stable (autour de 30%) chez les sujets « insomniaques » et augmente légèrement chez les « pharmacodépendants » entre 2000 et 2002.

La proportion d'ordonnances prescrites pour une durée supérieure à 14 jours a largement diminué en Midi-Pyrénées (11% en 2001 et 3,1% en 2002). La part de ces ordonnances apparaît plus élevée au niveau national. Concernant les sujets « pharmacodépendants », aucune prescription ne dépasse 14 jours.

### Conclusion :

Cette enquête a suscité un **grand intérêt de la part des pharmaciens d'officine de Midi-Pyrénées** (taux de participation de 71% contre 45% au niveau national). Les nouvelles mesures de prescription **ont fait diminuer le nombre de demandes de Rohypnol®**. La nouvelle réglementation semble **mieux respectée en 2002** (moins de prescriptions d'une durée supérieure à 14 jours).

## La rubrique du Centre Pierre DUMAS (Antenne Médicale de Lutte contre le Dopage)

### Lexique du jargon de la dope

D'après Jean Pierre de Mondenard. Lexique « branché » : le jargon de la dope. *Le Courrier des Addictions*, 2002, N°2 : 77-8.

Voici un extrait de ce lexique :



<b>American coffee (USA)</b>	Mixture énergisante très répandue au début du XXe siècle dans les courses de six jours aux Etats-Unis. Cette boisson associait de la caféine, de l'éther, de la cocaïne et de la nitroglycérine.
<b>Antiradar</b>	Produit masquant dans l'urine la présence d'une substance dopante.
<b>Armoire aux poisons</b>	La pharmacie dopante.
<b>Assurer le coup</b>	Se doper juste ce qu'il faut pour tenir.
<b>Avoine de pharmacie (marcher à l'avoine)</b>	Se doper.
<b>Baba (le)</b>	Produit dopant.
<b>Bidon-parachute</b>	Suppositoires de caféine ou d'amphétamines emballés dans du papier d'aluminium (pour qu'ils ne fondent pas) et collés autour des bidons à l'aide d'un sparadrap. La petite bouteille cycliste ainsi préparée était glissée dans la musette « parachutée » au coureur à quatre-vingt kilomètres de l'arrivée.
<b>Biller (se)</b>	Se doper.
<b>Bomba (la)</b>	Une substance dopante (en italien).
<b>Bombe (la)</b>	Stéroïdes anabolisants.
<b>Bombe « H »</b>	Bière : permet un stockage du glycogène dans les muscles réalisant une charge en glucides explosive.
<b>Bombes vertes (Etats-Unis)</b>	Pilules dopantes de couleur verte et contenant des amphétamines.

(à suivre)

*Vous pouvez dorénavant consulter le site Internet de l'association des CEIPs :*

**[www.centres-pharmacodependance.net](http://www.centres-pharmacodependance.net)**

**Merci et bravo aux pharmaciens du réseau pour leur participation active aux enquêtes :  
« ordonnances falsifiées » et « Néocodion® ».**

Nous vous rappelons qu'en dehors des périodes d'enquête, tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave ou inattendu, notamment suspecté lors de la présentation d'une ordonnance falsifiée doit être déclaré obligatoirement au CEIP (Décret du 31 mars 1999). Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par

courrier électronique, merci de nous le signaler à : [ceip.toulouse@cict.fr](mailto:ceip.toulouse@cict.fr)

N'hésitez pas à nous contacter au **05-62-26-06-90** ou à nous envoyer vos observations par courrier

ou fax : **05-61-25-51-16** ou E-mail : [ceip.toulouse@cict.fr](mailto:ceip.toulouse@cict.fr)